

Les réglementations thermiques : un enjeu national

Si pour la période 2008-2012, la France a maintenu ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de celles des années 1990, elle doit désormais les diviser par quatre d'ici à 2050. Pour cela, la première loi issue du Grenelle Environnement (2009) prévoit :

- Que depuis la fin 2012, toutes les constructions neuves du secteur résidentiel devront être « Basse consommation d'énergie » (BBC). C'est l'objet de la nouvelle réglementation thermique RT2012 ;
- qu'à partir de la fin 2020, les constructions neuves seront à énergie positive (BEPOS), c'est-à-dire qu'elles consommeront moins d'énergie primaire qu'elles ne produiront d'énergie renouvelable.

RT 2012 et label BBC : quelle différence ?

À partir de 2007, des labels volontaires de haute performance énergétique (HPE, THPE...) ont été développés. Ils ont permis aux maîtres d'ouvrage qui le souhaitaient, de concevoir des logements aux performances énergétiques supérieures à ce qu'exigeait la réglementation. Ainsi est apparu le label BBC 2005, Deux à quatre fois plus performant que la RT2005. Il est aujourd'hui supplanté par la RT2012, son équivalent à quelques nuances près, et par son application devenue obligatoire.

RT 2012 : deux attestations à fournir !

- **AVANT** le démarrage des travaux : un récapitulatif standardisé, en version informatique, d'étude thermique simplifiée. Celui-ci est à établir, au plus tard, au moment du dépôt de la demande de permis de construire ;
- **à L'ISSUE** des travaux : vous devez transmettre un document indiquant la conformité du bâtiment à la RT2012 (études, test de perméabilité...).

CONSTRUCTION NEUVE

Pourquoi une nouvelle réglementation depuis le 1^{er} janvier 2013 ?

Applicable depuis le début de l'année 2013, la nouvelle réglementation thermique RT 2012 concerne tout nouveau bâtiment à usage d'habitation (ou parties de bâtiment). Elle s'étend aux surélévations et aux extensions d'une certaine surface.

Depuis 1973 et le premier choc pétrolier, six réglementations thermiques se sont succédées en France.

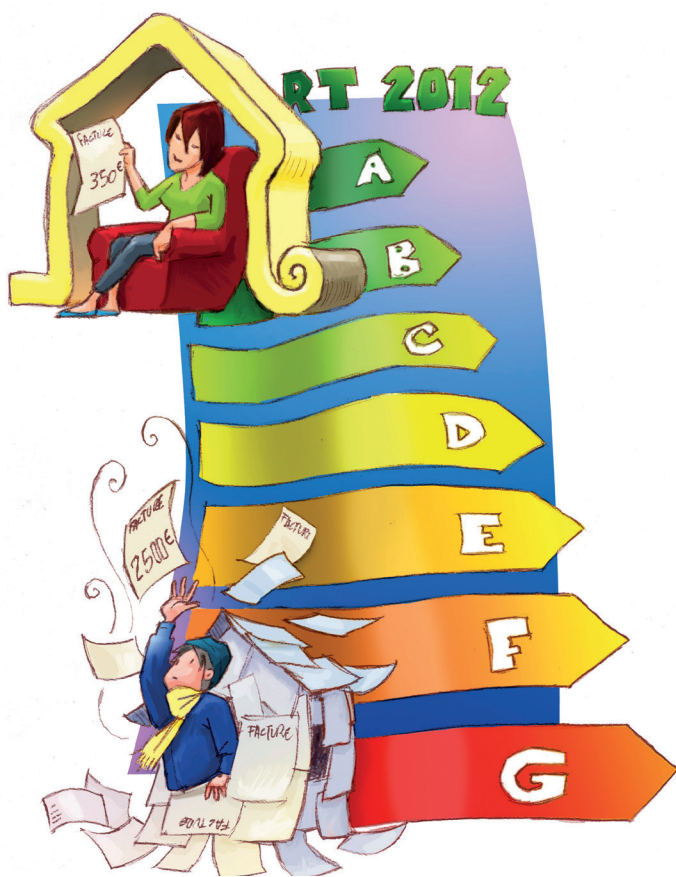
Les quatre premières, étalées sur la période 1974-2000, ont permis de diviser par deux la consommation d'énergie des maisons neuves.

La suivante, RT 2005, a entraîné une économie d'énergie supplémentaire de 15%. Quant à celle qui vient d'entrer en vigueur, la RT2012, on estime qu'elle va encore réduire de moitié, voire des trois quarts, les besoins en chauffage !

Pour lutter contre le changement climatique et l'épuisement des ressources énergétiques, les réglementations thermiques sont donc essentielles. En imposant des règles de construction aux bâtiments d'habitation, à l'origine de près de la moitié de l'énergie consommée en France, elles réduisent considérablement notre impact sur l'environnement et sont sources d'importantes économies d'énergie. De plus, elles conduisent à la conception de bâtiments toujours plus confortables et toujours plus performants en termes énergétiques.

Alors certes, avec la RT2012, faire construire sa maison ou réaliser une extension est désormais plus contraignant, plus cher aussi (voir au dos)... Mais au regard des économies réalisées sur les consommations, tout le monde sera rapidement gagnant.

Alors certes, avec la RT2012, faire construire sa maison ou réaliser une extension est désormais plus contraignant, plus cher aussi (voir au dos)... Mais au regard des économies réalisées sur les consommations, tout le monde sera rapidement gagnant.



RT 2012 : vos nouvelles obligations

Des obligations de résultats

• Construire Bbio, avec 2 b !

Le coefficient Bbio détermine la qualité thermique de votre bâti indépendamment des systèmes énergétiques mis en œuvre : chaudière, ventilation, pompes à chaleur... Il impose que votre construction soit optimisée dès sa conception, de manière à diminuer ses besoins en chauffage l'hiver, en climatisation l'été, et en éclairage artificiel.

• Cultiver le Cep, sans modération !

Le Cep est le seuil de consommation annuelle d'énergie primaire au m², calculé pour votre construction et pour différents usages : chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage artificiel, ventilation... Sa valeur ne doit pas dépasser le Cep max (valeur de référence). Une éventuelle production d'énergie renouvelable peut également être déduite de votre consommation d'énergie primaire et donc, abaisser votre Cep.

• Devenir un toqué de la TIC !

La TIC est la Température Intérieure Conventionnelle la plus chaude en été. Sa limitation vise à garantir un bon niveau de confort en été, en évitant :

- > les surchauffes dans le bâtiment ;
- > la climatisation.

Des obligations de moyens

• Prouver l'étanchéité à l'air de votre construction

La RT2012 impose un seuil de perméabilité à l'air pour les maisons individuelles comme pour les habitations collectives. Il s'agit d'obtenir des bâtiments avec le moins de fuites d'air possible. Au terme de votre construction, vous devez donc faire réaliser un test de perméabilité (ou d'étanchéité) par un professionnel compétent. Il est pratiqué notamment au moyen d'une porte soufflante et de fumigènes.

D'autre part, des systèmes permettant de mesurer ou d'estimer la consommation d'énergie devront également être installés.



Test fumigène et porte soufflante.



• Recourir aux énergies renouvelables

Dans le cadre de la RT 2012, cela devient une obligation pour les maisons individuelles ou accolées : vous devez installer au moins un équipement utilisant une source d'énergie renouvelable : chauffe-eau solaire individuel, chauffe-eau thermodynamique, réseau de chaleur alimenté à plus de 50 % par une énergie renouvelable ou de récupération, chaudière à micro-cogénération...

Pour en savoir plus



Pour en savoir plus sur la RT2012 :

- www.infoenergie-centre.org ; rubrique « Construire »
- www.rt-batiment.fr
- www.ecocitoyens.ademe.fr ; rubrique « Mon habitation »
- Les 3 guides pratiques édités par l'ADEME :
 - > *Construire autrement*
 - > *Certifications et labels*
 - > *Quels matériaux pour construire ou rénover*

www.infoenergie-centre.org

LES ESPACES INFO ÉNERGIE OUVERTS AU PUBLIC PARTOUT EN RÉGION

4 conseils d'experts

1 • Opter pour une conception bioclimatique :

- > bâtiment compact (carré, rectangulaire) ;
- > orientation Nord-Sud, avec les surfaces vitrées au sud (entre 15 et 20 % de la surface habitable) ;
- > protection contre l'ensoleillement direct en été ;
- > zones tampon au nord (garage, cellier...) ;
- > étanchéité optimale...

2 • Soigner l'isolation

- Des isolants adaptés à chaque pari, avec des épaisseurs importantes permettent de garantir un confort thermique, hiver comme été :
- > toiture : entre 25 et 40 cm ;
 - > murs : entre 12 et 25 cm ;
 - > plancher : entre 10 et 20 cm ;
 - > fenêtres : double vitrage à faible émissivité, ou triple vitrage.

3 • Bien choisir sa ventilation

Une ventilation simple flux peut suffire au renouvellement d'air. Cependant, une double flux minimisera les pertes liées à la ventilation et garantira un air de qualité. Définissez vos critères de choix.

4 • Veiller aux performances du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire

Veiller à un dimensionnement au plus juste des systèmes de chauffage ou de ventilation. Cela garantira les meilleurs rendements des appareils et une moindre consommation. Les énergies renouvelables (solaire thermique, bois, géothermie...) permettent aussi de réaliser des économies d'énergie et minimisent l'impact environnemental des systèmes de production de chaleur.



Espace INFO → ÉNERGIE